972-200041788-20201105-285-DE

Réception par le Préfet : 05-11-2020

Publication le : 05-11-2020



République Française Collectivité Territoriale de Martinique Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 08 OCTOBRE 2020

Présidence : Bruno Nestor AZEROT

Secrétaire : Patricia PALMONT

Date de convocation : 29 Septembre 2020 Nombre de conseillers en exercice : 53 Nombre d'élus présents pour ce point : 40

Nombre de procuration : 04

Extrait n°CC-10-2020/139

Objet : Désignation des représentants de CAP Nord Martinique au Comité National d'Actions Sociales (CNAS).

ETAIENT PRESENTS:

Maurice BONTE, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Norbert MONSTIN, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARECHAL, George GELIE, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Gilbert COUTURIER, Kristelle RISAL, Sylvie PALCY, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PERASTE, Charles CARISTAN, Lucien SALIBER, Germain DUTON, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Joël Christine LINORD, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Laura LITADIER épse VILLET, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOCHE, Bruno Nestor AZEROT, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPHILE, Sarah ANGAMA, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Jean-Michel Ulrich COTREBIL, Annick CHARLEC.

Arrivés en cours de séances : Jenny DULYS-PETIT, Josette MASSOLIN.

AVAIENT DONNE PROCURATION:

Stéphane LORDELOT à Sylvie PALCY, Séverine TERMON à Violaine DIAZ, Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MOMPHILE, Christian RAPHA à Lucien SALIBER

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES:

Félix ISMAIN, Stéphane LORDELOT, Justin PAMPHILE, Pamela PATRON, Alfred MONTHIEUX, Danielle ABBOTT épse NOMEL, Belfort BIROTA, Jiovanny WILLIAM, Séverine TERMON, Patrick BONIFACE, Saint-Yves RANGOM, Christian RAPHA, Rose-Marie GENOT-PLESDIN.

972-200041788-20201105-285-DE

Réception par le Préfet : 05-11-2020

Publication le : 05-11-2020

Le Conseil Communautaire.

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant le renouvellement des instances communautaires, à la suite des élections municipales et communautaires de mars et juin 2020 :

Considérant qu'en 2016, le Comité des Œuvres Sociales de CAP Nord, qui assurait depuis 1992, des missions sociales, culturelles et sportives a proposé à la Collectivité de signer une convention avec le Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour la prise en charge de l'action sociale pour l'ensemble des agents.

Cette convention a pris effet au 1er janvier 2017 avec la désignation d'un élu pour le collège des élus de CAP Nord et d'un agent pour le collège des agents choisi obligatoirement parmi les bénéficiaires du CNAS

Considérant qu'il convient de désigner des délégués locaux du CNAS pour la mandature 2020/2026

Considérant la proposition du Président, à savoir :

Pour le Collège des élus : Madame George GELIE

Pour le Collège des administratifs : Madame Julie GROS-DESIRS

Après en avoir délibéré.

A l'unanimité.

DECIDE

Article 1:

De désigner Madame George GELIE pour représenter CAP Nord Martinique au CNAS dans le collège des élus.

Article 2:

De désigner Madame Julie GROS-DESIRS pour représenter CAP Nord Martinique au CNAS dans le collège des agents.

Article 3:

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Article 4:

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour: 44 Contre: 00 Abstention: 00

Abstention déclarée : 00 Non votant: 00

> Pour extrait certifié conforme 2 2 OCT. 2020 Fait à Marigot, le

> > e Président

Bruno Nestor AZ

Page 2 sur 2